

Stratégie nationale biodiversité 2030 : les Parcs encouragent la poursuite des échanges



Le 15 mars dernier, l'État a publié le premier volet de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB3), qui définit un cadre, les différents axes et objectifs de la stratégie. Le réseau des Parcs a été associé à son élaboration et la Fédération des Parcs a contribué à l'avis formulé début 2022 par le Comité national de la biodiversité (CNB). La Fédération salue le travail accompli et encourage l'État à poursuivre les échanges au sein du CNB. Des compléments pourraient en effet être apportés au document, par exemple sur la reconnaissance du rôle de « laboratoires » des aires protégées, notamment des Parcs, dans les changements transformateurs, sur le rajout d'actions en faveur de la gestion durable des forêts ou encore sur une ambition plus forte en faveur de l'agroécologie. Des points restent par ailleurs à préciser sur le dispositif fiscal et financier.

La SNB3 vise à inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité et à susciter des changements en profondeur dans le but de réduire les pressions sur la biodiversité et de restaurer les écosystèmes. Elle représente l'engagement de la France vis-à-vis du cadre mondial pour la biodiversité qui se négociera lors de la COP 15 en Chine. La stratégie s'articule autour de plusieurs principes comme la sobriété dans l'usage des ressources et des espaces, et l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques nationales et locales. Des mesures phares sont présentées, qui seront impulsées dès 2022.

Liens utiles

[Le premier volet de la stratégie nationale biodiversité 2030 dévoilé](#)